



Paris, 5 mars 2019

## Communiqué de presse

### **Transférabilité des contrats d'assurance-vie : un vrai débat où chacun doit faire preuve d'imagination et d'ouverture**

Alors que s'ouvre aujourd'hui la seconde lecture du projet de loi PACTE à l'Assemblée nationale, les communiqués se multiplient qui appellent à la transférabilité des contrats d'assurance-vie ou, au contraire, qui pointent les dangers d'une telle mesure pour les épargnants du fait des spécificités de l'assurance.

C'est un débat éminemment technique mais également politique. La Fédération fait les remarques suivantes :

- la technicité des contrats favorise une certaine incompréhension, en particulier en matière de revalorisation, chez les souscripteurs;
- l'avantage fiscal, systématiquement mis en avant, « peut aveugler » l'épargnant sur ses engagements et les autres mécanismes du contrat auquel il a souscrit ;
- le désir d'une plus grande souplesse semble général,

Dans ce contexte, le changement s'impose. La F2iC appelle tous les acteurs à faire preuve d'imagination et d'ouverture vers une plus grande souplesse, une meilleure information et une plus grande responsabilisation pour l'investisseur mais aussi pour les acteurs qui le servent.

Dans le débat qui s'engage et pour pallier les difficultés liées au transfert d'un contrat, elle propose une mesure simple : **la seule transférabilité de l'antériorité fiscale.**

Inspiré du mécanisme du PEA, le souscripteur pourrait racheter son contrat, aurait deux mois pour en ouvrir un autre dans la compagnie de son choix et y verser le même montant tout en conservant l'antériorité fiscale.

**Aldo Sicurani**  
Délégué général  
01 42 60 12 47  
[asicurani@f2ic.fr](mailto:asicurani@f2ic.fr)

**Charles-Henri d'Auvigny**  
Président  
01 42 60 12 47  
[chdauvigny@f2ic.fr](mailto:chdauvigny@f2ic.fr)

---

#### **À propos de la Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement (F2iC)**

*Créée en décembre 1968 et héritière de la Fédération française des clubs d'investissement (FFCI), la F2iC regroupe 111 000 actionnaires individuels actifs. Elle a pour mission de promouvoir l'épargne financière utile en contribuant au développement, à l'amélioration et au maintien des compétences financières des consommateurs, des épargnants, des investisseurs et des actionnaires individuels. La Fédération sert de relais entre les actionnaires et les sociétés cotées par le biais de réunions, de brochures et bulletins d'information et grâce à son site internet. Par ailleurs, partenaire de l'École de la Bourse, elle participe à l'effort d'éducation financière des épargnants. Enfin, la F2iC joue un rôle consultatif auprès des autorités de place.*